



PROFESSEUR :

Nom/prénom	Nom de l'UF	Périodes	Codification de l'UF
RAYP Olivier	Photographie/droit de l'image	60	642109U21D2

Pour atteindre le seuil de réussite (=50%), l'étudiant sera capable d'exercer les acquis d'apprentissage suivants :

<u>Acquis d'apprentissage</u>	<u>Critères d'évaluation</u> <u>« Indicateurs »</u>	<u>A = 50%</u> <u>NA < 50%</u>	<u>Remarques</u>
<p>Face à une problématique juridique en matière du droit de l'image (personnes et/ou biens photographiés, droit d'auteur,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier, dans le cadre des droits belge et européen : <ul style="list-style-type: none"> - les principaux droits relatifs à l'image des personnes et des biens, - les principaux droits et les obligations des auteurs en matière du droit de l'image, - les principales obligations de l'auteur en matière de protection de la vie privée. ▪ Argumenter sur les enjeux dans le cadre de la profession de photographe (risques encourus) tant au niveau national qu'euro péen. 	<p>Face à des problématiques juridiques fournies par le chargé de cours, illustrant les aspects juridiques du droit des personnes, des biens et des auteurs en matière d'image et de son, tant au niveau belge qu'euro péen :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et analyser les démarches juridiques spécifiques à entreprendre en matière de droits et d'obligations en qualité d'auteur et/ou d'utilisateur. ▪ Identifier les organismes d'information, de défense et de gestion des droits d'auteurs. ▪ Effectuer de façon autonome la mise à jour de ses connaissances en fonction de l'évolution des normes législatives. ▪ Identifier les situations professionnelles qui impliquent un comportement ou des démarches spécifiques relatives au droit à l'image des sujets photographiques potentiels. ▪ Aborder la pratique du 		

	reportage photographique en regard des règles de déontologie journalistique en vigueur.		
<u>Décision du chargé de cours</u> <input type="checkbox"/> Réussite <input type="checkbox"/> Ajournement			

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :							
	50	60	70	80	90	100	Remarques
▪ Capacité à utiliser la documentation mise à disposition							
▪ Clarté et précision des termes utilisés							
▪ Niveau du sens d'analyse							

Philippeville, le / / 2022

TOTAL :

Signature du Professeur